

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole d'accord du grand projet urbain de Vaulx en Velin signé entre la Communauté urbaine, la ville de Vaulx en Velin, l'Etat, la Région et le département du Rhône, diverses actions ont été lancées en matière de développement économique et d'aide à l'emploi.

Parmi ces actions, figure notamment l'accompagnement aux créateurs d'entreprises s'installant dans les quartiers situés en zone franche urbaine financée par l'Union européenne, l'Etat, la Ville et la Communauté urbaine. Le conseil de Communauté, par délibération du 8 juillet 1999, a approuvé la participation financière de la Communauté urbaine à cette action.

D'autres actions inscrites au programme d'initiatives communautaires URBAN (PIC URBAN) et bénéficiant de l'aide européenne sont mises en oeuvre par les partenaires locaux.

Ainsi, un projet associatif est actuellement en cours en vue de l'implantation d'une activité consistant en la confection de repas exotiques dans le quartier de l'Ecoin-la Thibaude. Les activités de cette association dénommée Cannelle et Piment s'inscrivent dans le cadre de l'économie solidaire comportant une mission principale de lien social. L'exercice de cette activité nécessitant des locaux adaptés, un local sis 4, chemin Drevet à Vaulx en Velin est mis à la disposition de l'association par l'OPAC du Grand Lyon.

Toutefois, ces locaux doivent faire l'objet d'importants travaux de mise aux normes dont l'OPAC du Grand Lyon, maître d'ouvrage, a estimé le coût à 465 000 F TTC.

Le financement serait réparti comme suit :

- OPAC du Grand Lyon	254 000 F
- URBAN	166 000 F
- Communauté urbaine	165 000 F

La commune de Vaulx en Velin soutient ce projet à travers le financement accordé au centre social qui assure l'accompagnement de l'association (aide au montage et au fonctionnement de l'association et du projet).

Par ailleurs, la ville de Vaulx en Velin a été choisie par l'association Ebulliscience, créée en 1998 à l'initiative de trois lauréats de l'académie des sciences, pour installer la première salle de découvertes scientifiques au 15, rue des Verchères, à proximité du planétarium.

La commune de Vaulx en Velin soutient l'association Ebulliscience à travers :

- la mise à disposition gratuite pour l'association de locaux lui appartenant,
- la réalisation de 112 000 F de travaux d'aménagement intérieur de ces locaux pour l'usage de l'association.

La salle de découvertes scientifiques qui, depuis son inauguration le 4 février 1999, remporte un vif succès, nécessite dans le cadre du développement des activités qu'elle propose, des travaux d'équipements complémentaires.

Le montant prévisionnel des travaux qui seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'association, a été évalué à 601 450 F TTC.

Le financement serait réparti comme suit :

- URBAN	240 000 F
- Communauté urbaine	160 000 F
- Région	54 450 F
- Etat	50 000 F.

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 8 juillet 1999 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement des subventions d'équipement à l'OPAC du Grand Lyon ainsi qu'à l'association Ebulliscience.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions afférentes.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - comptes 657 570 et 657 280 - fonction 824 - opération 0060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,